APPENDICE «FF-2»

Ottawa, KlA 0A6

Monsieur Stuart Leggatt, député
Pièce 383
Edifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur,

Le 11 mai dernier, aucours de la réunion du Comité
permanent des pêches et des forêts, vous avez déclaré que, sur
40 enfants nés dans la réserve de Grassy Narrows, on a dénombré
4 cas de paralysie cérébrale. Vous avez en outre posé la
question suivante:

"A-t-on effectué une étude afin de déterminer si l'on n'a pas confondu le syndrome de la paralysie cérébrale avec celui de l'empoisonnement au mercure; a-t-on procédé à une analyse du sang et des cheveux de ces enfants?" (63:43)

Suite à une déclaration semblable faite au sujet de quatre cas de paralysie cérébrale, le personnel de la direction des services médicaux, en étroite collaboration avec les autorités provinciales, s'est penché sur la question en 1975. On n'a diagnostiqué qu'un cas de paralysie cérébrale, soit celui de Keith Pahpasay, né en 1972; l'enfant est présentement sous surveillance médicale à Thunder Bay. On a procédé cette année à deux nouvelles enquêtes sur le sujet, suite aux commentaires diffusés par les organes d'information sur le cas de Keith Pahpasay. Aucun autre cas de paralysie cérébrale n'a